



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 072-217203868-20260921-26_067-DE



DEL 26-067

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY, André LE ROUX, Sophie REIGNIER.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Rachat de la case commerciale par La Pâte sarthoise

Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ

Les gérants de la société « La Pâte sarthoise » ont manifesté leur souhait de racheter la case commerciale (lot 2) dont ils sont locataires au 3 rue de Touraine – 72530 YVRE L'EVEQUE.

Aux termes du bail commercial signé le 12 février 2019, le prix de rachat de la case est égal à la somme de 169 991.77 € HT (soit 203 990.12 € TTC) diminuée des échéances versées par le preneur.

Dans la perspective d'une vente au 1^{er} janvier 2027, le montant des loyers perçus jusqu'au 31 décembre 2026 s'élèvera à 71 444 € HT (soit 85 732.80 € TTC).

En conséquence, le montant du rachat de la case commerciale s'élèvera au montant suivant : 98 547.77 € HT (soit 118 257.32 € TTC).

La SCI JOMAT constituée à cet effet par les gérants de la société « La Pâte sarthoise », se substituera à cette dernière pour le rachat. Il convient donc, juridiquement, de préciser que le montant de la vente est ainsi librement fixé par les parties.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026,

Vu l'avis de France Domaine du 18 septembre 2026,

Le conseil municipal décide d'approuver la vente de la cellule commerciale aux conditions décrites ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

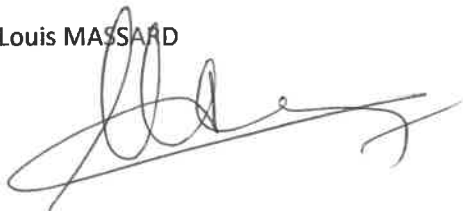
DEL 26-067

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

